



## Compte-rendu de réunion du 9 mars 2017 Conseil de quartier de la Zone pavillonnaire

Conseillers de quartier présents : 23  
Conseillers de quartier excusés : 3  
Conseillers de quartier absents : 9

La première réunion de quartier de la Zone pavillonnaire s'est tenue le 9 mars dernier à 19h30 dans la salle Jamart. C'était la dernière des 3 réunions organisées en mars 2017.

Après avoir remercié le public, Monsieur Claude KOPELIANSKIS (M. K.), Maire-adjoint en charge du quartier de la Zone pavillonnaire, décline l'organisation et le déroulement de la réunion. Tout en poursuivant sur l'ordre du jour de cette première séance, un dialogue ouvert entre les habitants et leur élu s'est orchestré de manière spontanée et rythmée. Les interventions de l'auditoire ont été nombreuses. Des réponses immédiates ont pu être données, d'autres nécessitant l'expertise de certains services de la mairie sont apportées ultérieurement à la réunion.

La réunion s'est poursuivie autour de **l'ordre du jour** suivant :

- 1. Rappel sur la nature des Conseils de quartier**
- 2. Réponses apportées aux questions posées, préalablement à la réunion**
  - Voirie
  - Trottoirs, circulation + incivilité
  - Stationnement
  - Sécurité
  - Nuisances
  - Vidéosurveillance
  - Urbanisme

### 3. Débat avec l'auditoire

#### 1/ Rappel sur la nature des Conseils de quartier

Dès l'ouverture de la réunion, Monsieur Kopelianskis précise les objectifs des Conseils de quartier (CDQ). Il s'agit d'instances d'échanges, de propositions et de participation des habitants à la vie quotidienne. M. K. poursuit en marquant une comparaison avec le Conseil municipal qui, à l'opposé des CDQ, reste l'instance décisionnaire ; les CDQ ayant un rôle purement consultatif.

En outre, il est à nouveau précisé que les propositions devront faire primer l'intérêt général sur les intérêts particuliers.

S'agissant des modalités de recrutement des conseillers, M. K. informe que 54 habitants ont marqué leur intérêt pour faire partie du Conseil de la Zone pavillonnaire. Afin de garantir l'efficacité des

débats et conformément aux recommandations du Maire, le nombre de participants aux réunions de quartier est limité à 35. La désignation est faite selon l'ordre d'arrivée des candidatures. 35 conseillers titulaires et 19 suppléants sont ainsi nommés. Pour autant, le CDQ reste un espace de participation ouvert à tous les candidats ; toutes les personnes ayant fait acte de candidature sont invitées à participer au fonctionnement du Conseil et à l'établissement de l'ordre du jour de chaque réunion.

Pour clore ce premier chapitre de l'ordre du jour sur une pointe d'humour, le Maire-adjoint informe les conseillers qu'ils sont désignés pour 3 ans, à savoir jusqu'à la fin du mandat électoral du présent Conseil municipal. Toutefois, chaque membre du CDQ peut, pour des raisons qui le concernent, décider de se retirer du comité. Il conviendra dans ce cas, d'adresser au Maire un courrier de démission.

## **2/ Réponses apportées aux questions posées (antérieurement à la réunion)**

En vue de la préparation de la réunion, les 54 conseillers (titulaires et suppléants) avaient été invités à faire part à la Ville des sujets sur lesquels ils souhaitaient un débat, un certain nombre d'interrogations et de propositions en ont découlé, dont :

### Voirie

A noter : La majorité des questions ayant trait à la voirie, M. K., élu de ce secteur, a directement apporté des réponses à plusieurs interrogations. Ces explications sont notées dans le présent compte-rendu.

Le public n'a pas attendu que l'ordre du jour soit égrené pour poser un certain nombre de questions et faire des propositions sur des thématiques à la fois variées et distinctes.

Ainsi, un conseiller interpelle l'élu sur la gravité de la situation au niveau du pont Pauline Kreuzer «ce matin encore, une dame a stationné sa voiture sur le pont alors que c'est interdit. Elle a ensuite fait demi-tour».

Le Maire-adjoint souligne que le service Voirie reçoit chaque jour des demandes des habitants. Un suivi est accordé aux cas particuliers. C'est d'ailleurs par ce canal que nous a été remonté le problème de sécurité «rue du Bac» que nous avons solutionné par des barrières, ajoute-il.

M. K. engage une explication : chaque année, une campagne de voirie est établie par les services Techniques. Un programme des travaux est établi en fonction de cette campagne, par ordre de priorité et de possibilité budgétaire.

Pour cette année, les travaux concernés sont, entre autres :

#### 1. le passage du Tripot

- travaux d'enfouissement du réseau,
- réfection de la chaussée et de l'éclairage public.

#### 2. la rue Laffitte

- travaux d'enfouissement du réseau électrique et modification des places de parking par la mise en place de chicanes ; ce qui devrait conduire, on l'espère, à réduire la vitesse de circulation.
- figeage du stationnement qui permet de gagner des places de parking. Il est confirmé que cette demande émane des services de secours et de collecte des ordures.

Une réunion publique d'information sur ce sujet a eu lieu le 22 mars 2017.

Un autre conseiller attire l'attention de M. K. sur le mauvais état des trottoirs et des chaussées, en particulier ceux de l'avenue Foch.

L'élu répond qu'une étude de faisabilité sur le budget 2018 est envisagée pour une prise en compte des réfections allant de la place des pompiers à la rue de la République.

#### Plots abîmés

Il est demandé de les supprimer.

Le Maire-adjoint précise que la Ville prévoit de remplacer les balisettes par des potelets, matériau plus solide qui résiste au choc mais beaucoup plus onéreux. Le renouvellement se fera donc au fur et à mesure et en fonction des priorités.

#### Fibre optique

Un conseiller s'interroge sur le calendrier d'implantation de la fibre sur la Ville.

Le retard d'installation est dû à l'opérateur, initialement SFR désigné par l'État. Orange a été depuis chargé de développer le réseau fibre sur la Ville. Les travaux devraient démarrer en 2018 pour une durée d'environ 2 ans.

#### Trottoirs, circulation + incivilité

L'étroitesse des trottoirs et l'éternel problème des vélos qui circulent à contresens sur les routes voire sur les trottoirs ont provoqué un long débat.

Exposé rapide du Maire-adjoint sur les travaux de rénovation des trottoirs : lorsque les conditions « techniques » et le budget l'autorisent, nous procédons à la réfection des trottoirs. C'est ce que nous avons fait rue Etienne Péroux, déclare-t-il. En effet, la Ville a conduit de gros travaux, nécessitant le déplacement de lampadaires.

De même, sur la partie haute de l'avenue de Saint-Germain, des places de stationnement ont été supprimées, occasionnant ainsi l'agrandissement des trottoirs.

#### Pistes cyclables

L'installation de pistes cyclables est une sollicitation marquante des conseillers.

Il est rappelé que la configuration des routes mansonniennes ne facilite pas toujours la construction de bandes cyclables. M. K. garantit que la Ville n'hésite pas opérer une telle démarche lorsque toutes les conditions sont réunies (trottoirs et voies de circulation assez larges). L'état des routes de la rue des Côtes et celui de la rue Jean Mermoz ont permis l'agencement de pistes cyclables.

Oui, soutient le Maire-adjoint, comme nous l'avons fait pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), nous veillons à ce qu'il y ait plus de zones cyclables citant au passage celle de l'allée Longueil/Remagen dans la continuité de l'avenue de Longueil sans oublier la piste de la rue Jean Mermoz qui longe la voie de chemin de fer.

M. K. invite l'ensemble du Conseil à une réflexion globale sur ce sujet.

#### Incivilité

L'assemblée propose que l'on installe davantage de poubelles dans le quartier.

Le service de la Voirie estime le nombre de poubelles suffisant dans la Commune. Néanmoins, elle considère cette proposition et promet de l'étudier.

### Déjections canines

La thématique des «déjections canines» a mobilisé un long débat tant ce sujet est essentiel pour l'identité de la Ville et le bien-vivre ensemble.

L'ensemble des participants propose la mise en place de la verbalisation. Il est précisé que les déjections canines sont redevables d'une amende mais la présence d'un policier municipal est nécessaire au moment même des faits.

Après une large séance sur l'incivilité, Monsieur Kopelianskis recentre le débat sur l'essentiel et souligne qu'en plus de l'accompagnement des forces de l'ordre, une sensibilisation des citoyens est indispensable.

Il mentionne ensuite qu'une réflexion sera menée avec les 2 autres Conseils car le problème concerne l'ensemble de la Ville.

### Circulation

#### Rue du Gros Murger

Avançant l'exemple de la rue du Gros Murger où la vitesse serait excessive, les conseillers ont porté un intérêt tout particulier à la circulation.

M. K. assure que des contrôles de vitesse sont systématiquement conduits. Après analyse, on s'aperçoit généralement que la perception que nous avons de la vitesse ne reflète pas toujours la réalité. En effet, les résultats sont souvent contradictoires par rapport au ressenti des populations.

#### Rue du Fossé

La sécurité des enfants aux abords des écoles est une préoccupation majeure des habitants. L'exemple de la circulation des élèves sur la rue du Fossé dont les trottoirs sont jugés étroits a été soutenu avec une certaine dose d'inquiétude.

Le service Voirie informe que la totalité de cette rue est passée en zone 30, matérialisée au sol à l'entrée de la rue. De plus, un panneau «attention enfants» est installé. La faisabilité d'un signallement vertical mieux repérable est en cours d'étude.

#### Avenue de Longueil

«L'avenue est très souvent engorgée» soulignent quelques conseillers. Une référence aux 2 accidents récents importants a été faite pour démontrer la gravité de la situation.

Le problème de vitesse engendré par les camions a été longuement débattu par les participants qui proposent l'interdiction aux poids lourds de circuler sur l'avenue de Longueil.

M. K. explique qu'il n'est pas possible d'accéder à cette demande car cette avenue est départementale, donc pas gérée par la Commune.

### Stationnement

#### Rue du chemin vert

Un conseiller relève qu'il «y a un problème de respect du stationnement et propose la mise en place d'un stationnement payant»

M. K. répond que c'est une décision politique qui relève du Conseil municipal.

Par ailleurs, le comité a suggéré le figeage du stationnement et l'élargissement des trottoirs sur cette rue.

A voir, on peut l'étudier en fonction du budget mentionne le Maire-adjoint qui assure, par ailleurs, que des rondes seront envisagées par la police municipale.

#### Des places de stationnement supplémentaires sont-elles prévues ?

Oui, répond l'élu, elles se construiront au niveau du marché. Un parking de 3 niveaux est prévu dans le cadre de la réalisation d'un programme de bureaux sur le parking du marché : deux niveaux publics dont un pour les véhicules des commerçants du marché, et un à destination des occupants des bureaux.

#### Stationnement devant un bateau

Les conseillers voudraient que les habitants qui stationnent devant leur bateau soient verbalisés.

En effet, le code de la route stipule que l'on n'a pas le droit de stationner devant son bateau, que l'on soit propriétaire ou locataire. Il est demandé à la Police municipale d'être plus vigilante sur ce type de stationnement.

#### Voitures ventouses

Le stationnement abusif sur la rue Gallieni est un exemple parmi d'autres. Il est demandé de verbaliser.

Postérieurement à la réunion, des précisions sont apportées : L'article R417-12 du Code de la Route stipule : «Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route».

Précision : la Police municipale intervient et fait toute la procédure relative au stationnement abusif de plus de 7 jours. Le délai court à partir du passage de la Police municipale qui constate les faits d'elle-même ou sur réquisition.

#### Pont Pauline Kreuzcher

Le stationnement des parents d'élèves qui déposent leurs enfants à l'école est fortement décrié. Un conseiller maintient «ce matin encore une dame a stationné sa voiture sur le pont, a déposé son enfant à l'école et est repartie en faisant demi-tour»

M. K. répond que là encore des rondes plus régulières seront opérées. Au-delà, il en appelle au bon sens des personnes responsables de ces actes précédemment détaillés.

#### Partage des compétences entre les différents corps de sécurité

Pour les problèmes rencontrés sur la voirie, il est rappelé aux habitants de contacter en priorité la Police municipale qui, à son tour, se rapprochera de la Police nationale le cas échéant.

Nous allons exiger de la Police qu'elle soit plus ferme à l'égard des contrevenants en tout genre martèle M. K. avant de clôturer le thème du stationnement.

#### Sécurité

##### Rue de la République

Le croisement est jugé dangereux car la rue est étroite et en double sens. Que faire ? interrogent les conseillers.

Il est prévu de figer le stationnement. On va aussi procéder à un marquage au sol, atteste le Maire-adjoint.

#### Feux tricolores rue du Mesnil/rue de Paris

Les feux tricolores situés à ces 2 endroits sont considérés dangereux car ils passent tous les 2 au vert au même moment (pour les véhicules et les piétons).

M. K explique en quoi consiste le principe de la temporisation des feux : à chaque croisement, le même processus se vérifie. Il convient de noter que des 2 côtés de la rue, des barrières visant à protéger les piétons sont mises en place.

Temporiser les feux pour le passage des piétons engendrerait des embouteillages importants.

#### Feu au niveau du « Chat qui pelote »

Les services Techniques vont décaler le feu pour qu'il soit davantage visible par les automobilistes, en l'occurrence les conducteurs de camions.

#### Feu situé au niveau de la gare vers les arrêts de bus, marquage au sol par un damier

Il s'agit de zone de partage, les piétons ne sont pas prioritaires.

Suite à la demande du comité d'installer un panneau «zone de partage», le service Voirie affirme que ce type de signalisation n'existe pas. Nous en appelons donc à la vigilance de tous.

### Nuisances

#### Odeurs fortes en ville

Les conseillers signalent les fortes odeurs très souvent ressenties dans la Ville.

M. K. explique que les forts vents d'est provenant de l'usine d'Achères sont à l'origine de ces odeurs. Il ajoute que des mesures ont été prises pour abaisser ces nuisances olfactives. Compte tenu des travaux de modernisation de la station d'épuration et en conséquence, de réduction des ordures, ces nuisances seront amenées à diminuer significativement.

#### Nuisances sonores

Un habitant intervient sur le bruit engendré par les avions.

A priori, nous ne sommes pas très affectés sur Maisons-Laffitte assure le Maire-adjoint.

Un second conseiller mentionne « qu'un drone s'est promené dans le quartier le 7 mars dernier ».

Une autorisation préfectorale est nécessaire, précise M. K. qui mentionne que le bruit engendré par la voie ferrée, notamment sur la rue du Gros Murger, rue Jean Mermoz reste du domaine de la SNCF et du réseau ferré de France. La Ville ne peut malheureusement rien imposer.

L'idée de construire un mur végétal a été immédiatement écartée car nous sommes sur l'emprise de la SNCF ; de plus, un mur végétal ne résoudrait pas le problème.

### Vidéosurveillance

Un conseiller demande le nombre de caméras dont dispose la Ville.

La Commune dispose d'une cinquantaine de caméras. Le réseau va être étendu dans le courant de l'année au niveau des zones sensibles, notamment sur l'île de la commune.

L'adjonction et/ou le remplacement de caméras sont soumis à autorisation préfectorale. Un projet d'extension de 11 caméras est prévu sur l'année 2017, clarifie le service concerné.

### Urbanisme

Des habitants se sont exprimés sur les projets immobiliers en cours. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été adopté lors du Conseil municipal de février dernier.

Afin de ne pas saturer ce présent compte-rendu, les conseillers sont invités à visiter le site internet de la Ville/Vie pratique/PLU.

Parmi les futurs projets, il est envisagé de construire un :

- conservatoire,
- centre de loisirs à l'école maternelle Clos Lainé,
- quatrième gymnase.

### **Débat avec l'auditoire**

#### Toilettes publiques

Un membre du public attire l'attention du Maire-adjoint sur la nécessité d'équiper l'île de la commune de toilettes publiques.

M. K répond que d'importants travaux seront entrepris sur ce lieu qui accueille désormais un certain nombre de manifestations. Oui, dit-il, des toilettes publiques seront mises à la disposition du public et l'éclairage public sera accentué.

En outre, les conseillers ont exprimé leur opposition au déplacement des manifestations sur l'île de la commune.

#### Ascenseur en panne au niveau de la passerelle du marché

La Ville a conclu un marché avec la société qui a construit l'ascenseur. Les services Techniques suivent de très près ce dossier qui devrait se dénouer courant avril.

### **Calendrier**

La prochaine réunion de quartier de la zone pavillonnaire est programmée début septembre 2017. L'ordre du jour sera décidé ultérieurement, en collaboration avec les conseillers de quartier – titulaires et suppléants.

La séance s'est levée à 21h25.

**Vous souhaitez plus de renseignements ?**

**Rendez-vous sur le site de la Ville [www.maisonslaffitte.fr/Vie Municipale/Conseils de quartier](http://www.maisonslaffitte.fr/Vie_Municipale/Conseils_de_quartier)**

**Envoyez un courriel à [conseils.quartiers@maisonslaffitte.fr](mailto:conseils.quartiers@maisonslaffitte.fr)**

**Téléphonez au 01 34 93 13 36**